

Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de la Méditerranée – Aix-Marseille 2

Demande n° S3LI120003424

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Sciences de la réadaptation

Présentation de la mention

Cette mention s'inscrit dans le passage au LMD des études médicales et paramédicales, à terme obligatoire en Europe. Elle permet aux diplômés de trois professions paramédicales (orthoptie, orthophonie, kinésithérapie) d'être titulaires d'une licence, après validation d'un tronc commun mutualisé portant sur l'acquisition de connaissances et compétences additionnelles dans des domaines transverses (anglais, TICE, méthodologie de la recherche...), et de pouvoir poursuivre de plein droit leurs études en master. Les étudiants inscrits dans les écoles délivrant les diplômes d'exercice principal - kinésithérapie, orthophonie, orthoptie - ont le choix d'intégrer ou non la licence Sciences de la réadaptation.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1 (2009-2010)	134
Nombre d'inscrits en L2 (2009-2010)	126
Nombre d'inscrits en L3	NR
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	NR
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

La mention est constituée de trois parcours : kinésithérapie, orthophonie et orthoptie. Chaque parcours est construit sur trois années comprenant :

- Une formation spécifique au parcours, représentant 90 % des CE (en pratique : les enseignements de l'école).
- Un « tronc commun mutualisé » entre les trois parcours, proposant des enseignements transversaux : utilisation scientifique de l'anglais, en particulier dans les publications ; bases et méthodologie de la recherche scientifique ; utilisation des TICE dans la recherche scientifique ; bases anatomiques de la

réadaptation. Cet enseignement mutualisé représente 10 % du total des crédits européens (six CE par année).

- Des enseignements communs aux trois parcours, mais non mutualisés, regroupés sous l'intitulé « tronc commun spécifique ». Ces enseignements correspondent en fait à des unités d'enseignement délivrées dans l'un des trois parcours et proposées aux étudiants des deux autres parcours. Cependant, ces UE ne sont pas forcément suivies au même moment de la formation en fonction des écoles d'origine. Il ne s'agit donc pas d'un réel « tronc commun ».

La formation repose, finalement, essentiellement sur des enseignements spécifiques aux écoles d'orthoptie, d'orthophonie et de kinésithérapie. Les étudiants de ces écoles, qui choisissent de s'inscrire en licence SR, ne devront suivre que quelques cours et TD complémentaires à leur formation initiale représentant 110 heures sur trois ans. Cela est probablement insuffisant pour constituer une mention de licence. Le tronc commun qui intégrerait l'ensemble des matières médicales et scientifiques communes aux trois parcours reste encore à construire, en termes de contenus et de valorisation, pour permettre une réelle mutualisation et une validation commune d'un socle de connaissances et de compétences nécessaire à une poursuite d'études en master.

De nombreuses questions se posent à l'examen de ce dossier, qui est incomplet sur plusieurs points. Cependant, si le projet est émergent, les compétences et l'implication de l'équipe pédagogique sont reconnues, et les problèmes devraient pouvoir se solutionner.

- Points forts :

- Formation participant au passage des formations paramédicales au système LMD
- Fonctionnement dynamique de l'équipe pédagogique (quatre réunions par an) et volonté d'étendre le dispositif à la formation en ergothérapie.

- Points faibles :

- Un « tronc commun spécifique » qui n'est pas réellement commun (tous les étudiants ne le suivent pas en même temps) et qui consiste en des UE spécifiques de l'un ou l'autre des parcours.
- Une organisation des stages qui est particulièrement à revoir : certains stages sont créditeurs, d'autres non, et sans cohérence apparente entre leur durée et le nombre de crédits.
- Un nombre total de crédits européens accordés qui diverge selon les parcours.
- Des incohérences en termes d'horaires et de valorisation des UE.
- Des ouvertures possibles, mais pas évoquées (aucune information sur les métiers de l'enseignement par exemple).
- Un manque d'informations sur de nombreux points (mode d'évaluation des UE, intégration des TICE dans les enseignements, compétences transversales développées).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Si le principe de cette formation est intéressante et doit être soutenue, la plus-value apportée par la licence par rapport aux seuls diplômes d'exercice est discutable tout au moins dans sa forme actuelle. La structuration actuelle de la mention ne correspond pas à ce qu'on peut attendre d'une licence en termes d'objectifs pédagogiques (transmission de compétence et de connaissances, évaluation) et de perspectives d'ouverture pour les étudiants : il semble à la lecture du dossier que ce soit essentiellement la possibilité de poursuite d'études en master qui justifie l'existence de la mention.

Par ailleurs, son fonctionnement doit être revu avant toute extension. En particulier, le tronc commun spécifique doit être organisé de manière à correspondre à un socle réellement commun de connaissances, de



pratiques et de compétences. Les spécificités des parcours peuvent expliquer que ces enseignements ne se déroulent pas sur le même semestre, mais rien ne justifie qu'ils n'aient pas le même contenu, le même horaire et la même valorisation. Le contenu du tronc commun mutualisé, qui doit permettre l'acquisition de compétences additionnelles et optionnelles pour les étudiants des trois écoles partenaires, devrait également être détaillé.